



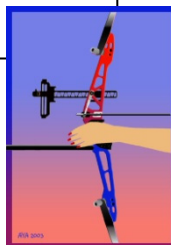
# LA SECLINOISE ARCHERIE

**Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,  
La Seclinoise Archerie vous salue !**

Le président et le bureau sont heureux de vous accueillir au sein de notre club.

Nous ferons tout notre possible pour vous faire découvrir ce sport. L'équipe d'initiateurs est à votre écoute et prête à faire de vous un archer confirmé et pourquoi pas un champion....

**NOUS VOUS SOUHAITONS BON TIR !**



Association déclarée en préfecture

Le 9 juillet 1999 sous le N° W595029651

Agréée Jeunesse et Sport

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1999 sous le N° 59S2568

Affiliée à la F.F.T.A sous le N°1759031



## Notre Bureau

*Le Président* : David TRENET

*Le Vice Président* : Gérard BEZU

*La Trésorière* : Martine MARINET

*Le Trésorier Adjoint* : Thierry DELEFLIE

*La Secrétaire* : Alexandra ROMEU

*Les Membres* : Gérard BRONCQUART, Jean-Paul FRANCOIS,  
Romain STEUX



## Nos Horaires

Lundi	17H00 / 21H30	Initiés
Mardi	17H00 / 19H00	Initiation
	19H00 / 21H30	Initiés
Mercredi	14H30 / 16H30	Initiation
Jeudi	17H00 / 20H00	Initiés
	20H00 / 21H30	Initiation
Vendredi	17H00 / 21H30	Initiés
Samedi	9h30 / 11H30	Initiation

\* Initiés : archers ayant obtenu la flèche rouge (25m) la saison précédente

*Pendant les vacances scolaires les horaires peuvent être modifiés.*

*Voir tableau d'affichage*



# LA SECLINOISE ARCHERIE



## Les Passages de Plumes & Flèches



Ils permettent d'évaluer la progression des archers. Un samedi par mois, de 14H00 à 17H00, suivant les dates du planning de l'année (\*).

Les Parents, Grands Parents, Ami(e)s,... sont les bienvenus.

### **Pour la saison 2021/2022**

21/10/22 - 19/11/22 - 17/12/22 - 21/01/23 - 18/02/23 - 25/03/23  
- 22/04/23 - 27/05/23 - 24/06/23

***Bons tirs à tous !***



\* Ces dates sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées. Les modifications seront notées sur le tableau d'affichage.

## **Nos Temps Forts**

Chaque année, le club organise des actions qui lui permettent de remplir ses caisses et de maintenir de bonnes relations avec les autorités de tutelle.

Chaque Archer, âgé de 16 ans au minimum (âge légal de vote en assemblée générale) doit participer activement à 2 actions minimum dans sa saison sportive. (Installation, et organisation des manifestations) : Compétition en salle, assemblée générale, compétition jeunes, Tir du Roi, repas de compagnie.

Ces manifestations sont organisées pour tous les archers ainsi que leur famille, pour encore resserrer les liens entre membres du club.

## **Nos Dates Importantes**

**10 Septembre 2022** – Forum des associations  
**24 et 25 Septembre 2022** - 24 heures par équipes  
**03 et 04 Décembre 2022** – Compétition en salle 2x18m sélective pour le championnat de France  
**18 Mars 2023** – Challenge Corman par équipe  
**21 Mars 2023** – Assemblée Générale  
**13 et 14 Mai 2023** – Compétition extérieure  
**20 Mai 2023** – Tir du Roi et repas de compagnie  
**17 Juin 2023** – Barbecue des Archers

